



## Demande de carte de séjour VPF

Par **ninanina**, le **07/06/2011** à **16:32**

Bonjour,

Je suis étudiante marocaine à Paris, vivant en France depuis septembre 2007. Mon ami et moi sommes pacsés depuis maintenant 9 mois et je souhaite demander une carte vie privée et familiale à la préfecture.

Sachant qu'on habite ensemble depuis 2 ans mais que je ne figure pas sur le bail, les autres preuves de vie commune (facture EDF, tous types de courriers à la même adresse) sont-elles suffisantes?

J'arrive à la fin de mes études, j'aimerais trouver le moyen le plus sûr de renouveler mon titre de séjour. Je finis actuellement mon stage de fin d'études et je suis en recherche d'emploi, mais vu que ma carte expire très bientôt, je ne veux pas prendre de risques. Et il est bien entendu hors de question que je me retrouve en France avec un carte arrivée à expiration.

Comment me suggérez-vous de procéder ? Me conseillez-vous de demander un rendez-vous à la préfecture dès à présent pour demander une carte VPF ? Ou serait-il préférable, étant donné la situation, de me baser sur une régularisation par le travail (en sachant que je prends un gros risque vu que c'est aussi très compliqué d'être embauché en CDI quand on est étranger)?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Par **paposs10**, le **13/07/2011** à **13:12**

bonjour,  
et avec une autre formation ou APS!!?

pour le pacs il faut avoir plusieurs factures à la même adresse, mais comme on l'a déjà lu ça dépend vraiment des préfectures.

c'est pas facile, alors bon courage!